

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

## LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 2 mai 2016 – Pierre DURAND France POULAIN

### Muids > Moulin

Muids est concernée par un autre monument historique : son église paroissiale, inscrite depuis le 2 février 2009. Le périmètre de protection de l'église et celui du moulin ne se chevauchent pas.

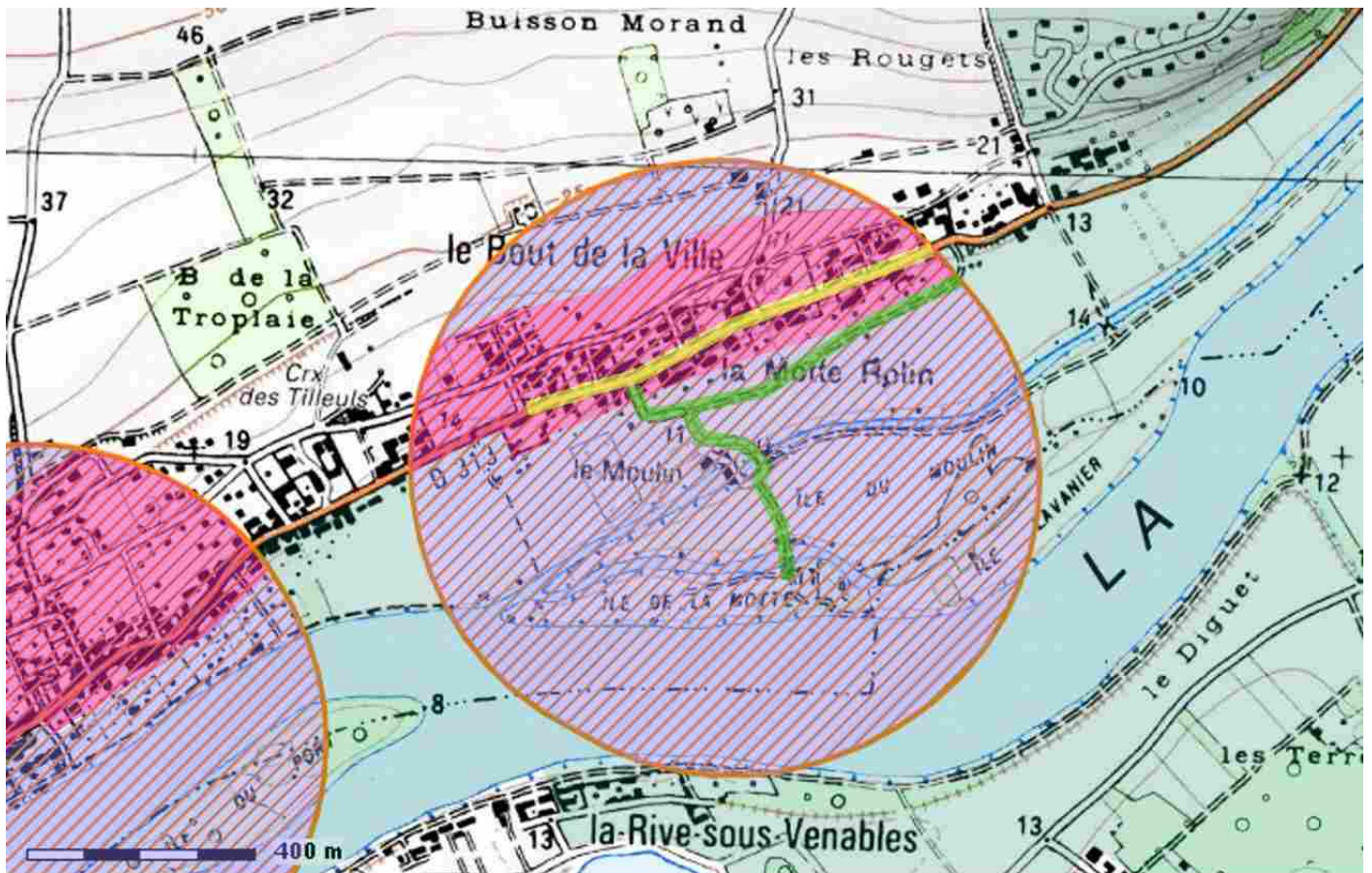
La commune est également couverte par le site classé de la Boucle de la Seine dite de « Château Gaillard » (voir fiche) depuis le 5 décembre 2006.

Le village de Muids est situé dans une zone de présomption archéologique. Selon la nature des travaux, un exemplaire du dossier déposé en mairie sera transmis au Service Régional de l'Archéologie (SRA).

Le moulin a été inscrit en tant que monument historique le 26 janvier 1995. La protection comprend les façades et toitures du moulin, l'appentis accolé au pignon sud, la machine à vapeur et les éléments subsistants (en place ou déposés) du mécanisme du moulin. Le pertuis, situé immédiatement en amont des piles (parcelles F 689, 691, 747 et 748) est aussi protégé.

Le moulin de Muids est attesté dès 1454 mais sa construction pourrait être plus ancienne puisque des moulins de ce type, à roue pendante, sont signalés dès les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Situé sur un bras mort de la Seine, le moulin de Muids est implanté en surplomb de l'eau grâce à deux fortes piles en pierre à avant-becs. Ces maçonneries supportent une construction en pans de bois du XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle à haute toiture, d'où dépassent encore les cheminées dans lesquelles venaient se loger les tirants pour descendre ou remonter la roue hydraulique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, un appentis en briques abritant une machine à vapeur a été accolé à la pile sud, afin de maintenir le fonctionnement du moulin lors des basses eaux. A partir de 1878, l'activité du moulin est remise en cause par la construction du barrage de Poses et cesse définitivement au début du XX<sup>e</sup> siècle. Bien que la roue ait disparue vers 1950 en raison de sa vétusté, quelques éléments de l'ancien mécanisme subsistent encore.

Situé à proximité des berges arborées de la Seine, le moulin est entouré de champs cultivés et bénéficie du cadre naturel préservé du bras secondaire du fleuve. Ce paysage rural valorisant est complété par l'architecture traditionnelle du village de Muids, associant briques, moellons et pans de bois. Cet environnement, propice aux promenades, doit être conservé.



 Périmètre de protection	 Zone inconstructible sauf fortes prescriptions	 Zone constructible avec prescriptions	 Zone de projet d'aménagement urbain
 Site inscrit / classé	 Perspective / axe de vue	 Voie / allée arborée à préserver	 Voie / allée urbanisée à préserver

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écran du monument (voir au verso de la fiche).



Le moulin enjambant en bras de la Seine



La vue vers la pile et la berge nord



Le bras de la Seine en aval du moulin



L'accès depuis la berge nord



L'escalier d'accès sur la pile nord



Les champs autour du moulin

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Le paysage de la vallée de la Seine



Une demeure dans le centre de Muids



L'église de Muids (inscrite MH)



Le bâti associant moellons et briques



L'entrée d'une ancienne ferme



Un exemple d'architecture rurale